

Villecresnes



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2014

DELIBERATION N° 2014-051

**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

**ELECTION DE TROIS REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AUPRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DE
JUMELAGE DE VILLECRESNES**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Madame Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU, M. Valère VILLA, Mme Maryse VOLANTE, M. Gilbert CHAILLOU, Mme Catherine CASIER, M. Patrick GIVOR, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, M. André ARDIOT, Mme Françoise VILLA, M. Daniel SCHREIBER, Mme Monique MONTEBAULT, M. Thierry DEBARRY, Mme Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, M. Didier FABRE, Mme Sylvie ZANOUNE, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Annie-France VIDON, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD,

Absents représentés :

*Madame Anne-Laure HIRON représentée par Monsieur Christian FOSSOYEUX
Monsieur Gilles Guillaume représenté par Madame Jeannine MAILLET*

Monsieur Gilbert CHAILLOU a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République en particulier l'article 131 du titre 4 ;

Vu la loi Thiollière du 25 janvier 2005 fixant un cadre solide et sécurisé pour l'action extérieure des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2008-046 du Conseil Municipal de Villecresnes autorisant le principe de création d'un Comité de jumelage ;

Considérant, au vu des statuts de l'association, la nécessité d'élire trois membres du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration du Comité de jumelage,

Mesdames Isabelle LAFON et Anne-Marie MARTINS sont désignées en qualité de scrutatrices ;

Monsieur le Maire propose la liste de candidats suivants :

Représentant 1 : Isabelle LAFON
Représentant 2 : Maryse VOLANTE
Représentant 3 : Françoise VILLA

Le groupe d'opposition VILLECRESNES AMBITION propose la liste de candidats suivants :

Représentant 1 : Sylvie ZANOUNE
Représentant 2 : Didier GIARD
Représentant 3 : Annie-France VIDON

L'élection à laquelle il a été procédé, a donné les résultats suivants

Liste proposée par Monsieur le Maire : 22 voix

Liste proposée par le groupe d'opposition VILLECRESNES AMBITION : 6 voix

Nuls : 1

Article 1 : Désigne Isabelle LAFON, Maryse VOLANTE et Françoise VILLA comme représentantes du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration du Comité de jumelage.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Gérard GUILLE

